

JOURNAL OFFICIEL

DE LA POLYNESIE FRANÇAISE

NUMERO SPECIAL

Matahiti 171 N° 28 - Numera Taac	TE VE'A A TE HAU NO POLYNESIA FARANI	Mahana 21 no Mati 2022
-------------------------------------	---	---------------------------

IMPRIMERIE OFFICIELLE — 43, rue des Poilus-Tahitiens - BP 117 - 98713 PAPEETE — Tél. : 40 50 05 80 - Télécopieur (Fax) : 40 42 52 61

SOMMAIRE

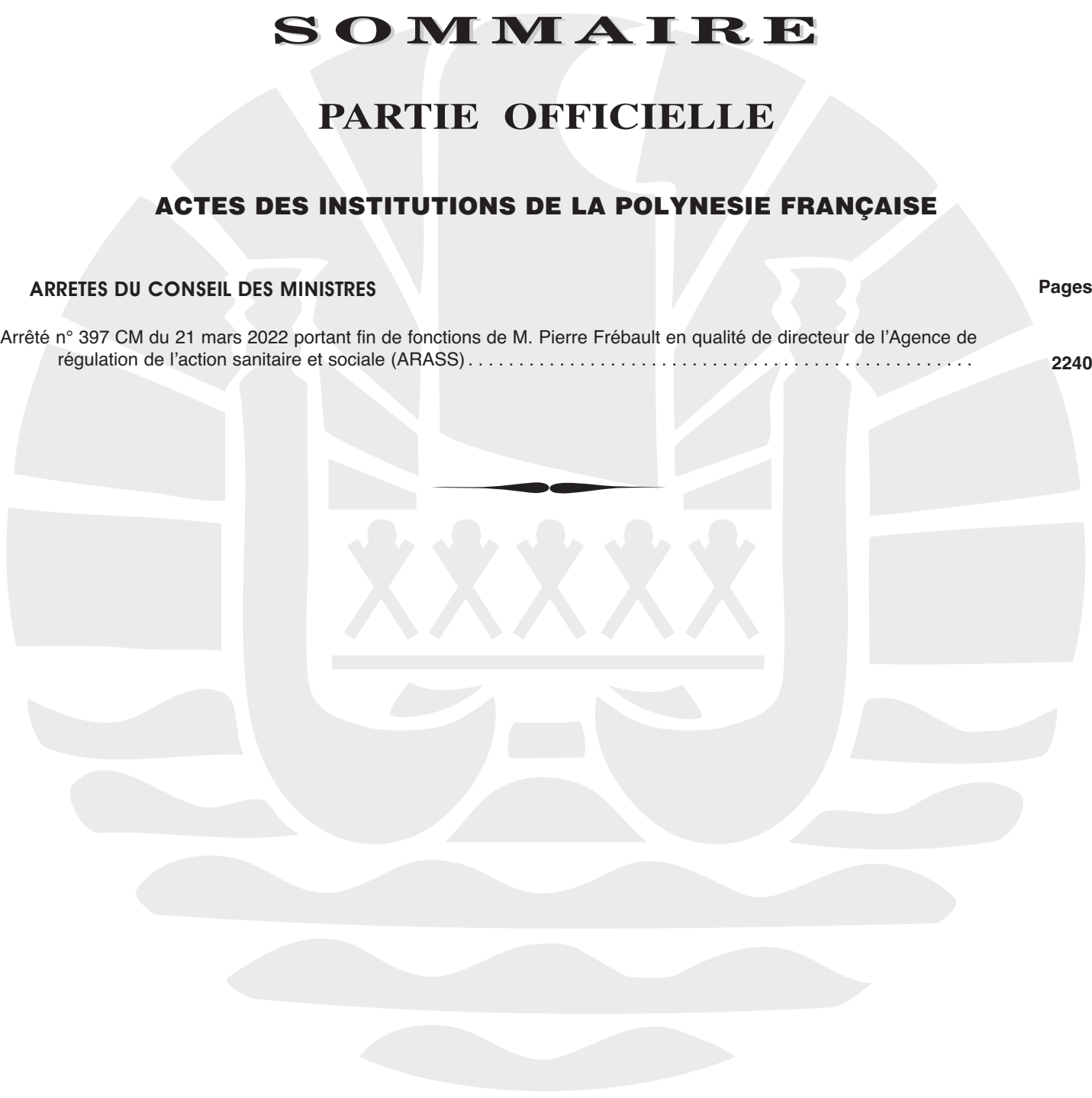
PARTIE OFFICIELLE

ACTES DES INSTITUTIONS DE LA POLYNESIE FRANÇAISE

ARRETES DU CONSEIL DES MINISTRES

Pages

Arrêté n° 397 CM du 21 mars 2022 portant fin de fonctions de M. Pierre Frébault en qualité de directeur de l'Agence de régulation de l'action sanitaire et sociale (ARASS).....	2240
---	------



PARTIE OFFICIELLE

ACTES DES INSTITUTIONS DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

ARRETES DU CONSEIL DES MINISTRES

ARRETE n° 397 CM du 21 mars 2022 portant fin de fonctions de M. Pierre Frébault en qualité de directeur de l'Agence de régulation de l'action sanitaire et sociale (ARASS)

NOR : DPS22000122AC-1

Le Président de la Polynésie française,

Sur le rapport du ministre de la santé, en charge de la prévention,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 650 PR du 23 mai 2018 modifié portant nomination du vice-président et des ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu l'arrêté n° 1822 CM du 12 octobre 2017 modifié portant création d'un service dénommé "Agence de régulation de l'action sanitaire et sociale" (ARASS) ;

Vu la lettre de convocation à l'entretien préalable n° 419 MSP du 7 mars 2022 ;

Vu l'entretien préalable en date du 11 mars 2022 ;

Le conseil des ministres en ayant délibéré dans sa séance du 16 mars 2022,

Arrête :

Article 1er.— Il est mis fin aux fonctions de M. Pierre Frébault en qualité de directeur de l'Agence de régulation de l'action sanitaire et sociale (ARASS).

Art. 2.— L'arrêté n° 1823 CM du 12 octobre 2017 portant nomination de M. Pierre Frébault en qualité de directeur de l'Agence de régulation de l'action sanitaire et sociale (ARASS) est abrogé.

Art. 3.— Le ministre de la santé, en charge de la prévention, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé et publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 21 mars 2022.
Edouard FRITCH.

Par le Président de la Polynésie française :

Le ministre de la santé,
Jacques RAYNAL.

